

Expérimentation CLAIR

Le fonctionnement des établissements impliqués dans le dispositif CLAIR pose de nombreux et graves problèmes.

Le SNCL a déjà abordé ce dossier dans son bulletin de septembre 2010 et l'abordera de nouveau dans celui de janvier 2011.

Vous trouverez **ci-contre** le texte du communiqué adressé à la presse par une intersyndicale à laquelle a participé le SNCL-FAEN.



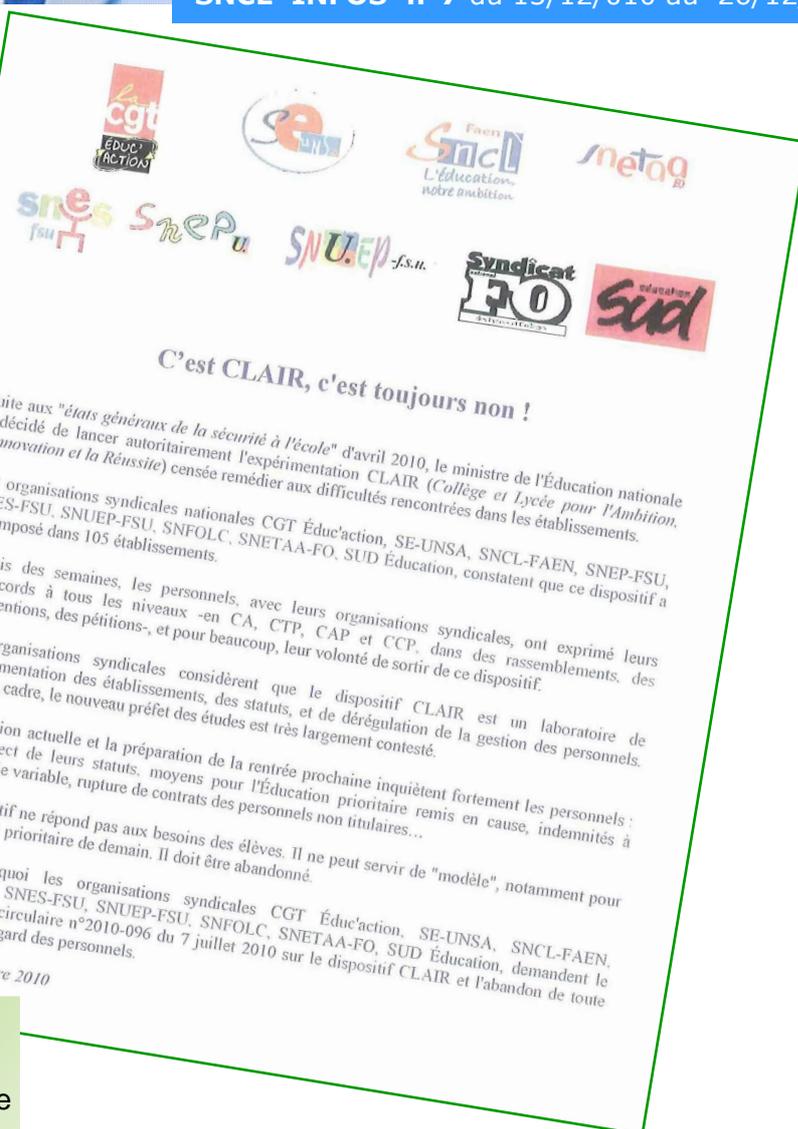
Violence

Après la prise d'otages d'une vingtaine d'élèves dans une école maternelle de Besançon par un adolescent de 17 ans, le collègue Henri Wallon du 14ème arrondissement de Marseille, retenu dans l'académie pour expérimenter le dispositif CLAIR, a été, le 10 décembre dernier, le théâtre d'une scène d'une rare violence : une dizaine de jeunes armés de couteaux et d'un sabre se sont rués sur le personnel de l'établissement en cherchant à leur porter des coups.



L'établissement a été fermé et les cours devraient, en principe, reprendre normalement le jeudi 16 décembre.

Apparemment, le programme CLAIR, fortement critiqué par ailleurs, ne constitue pas une réponse adaptée aux situations de plus en plus graves et alarmantes qui se développent dans nos établissements scolaires.



Avenir de la formation professionnelle sous statut scolaire



Depuis le dernier remaniement, le gouvernement comporte un (e) ministre (ou secrétaire d'État) à la formation professionnelle.

Cette formation professionnelle est actuellement dispensée **sous statut scolaire** dans les lycées professionnels, les sections STS et les IUT ainsi que par la voie de l'apprentissage.

Nous interrogeons le ministère sur le sens que le gouvernement donne à cette création et sur les incidences qu'elle pourrait avoir sur la formation professionnelle sous statut scolaire.

Grève en Guadeloupe



Une intersyndicale à laquelle a participé le SNCL-FAEN a appelé à la grève en Guadeloupe le mardi 14 décembre 2010.

Elle dénonce « la politique arbitraire et autoritaire menée par le rectorat », les « fermetures de classes et suppressions de postes enseignants et administratifs », l'absence « d'une prise en charge effective et conséquente des élèves en difficulté scolaire », « une gestion désastreuse et irrespectueuse des personnels non titulaires » et la « formation au rabais » que constitue la mastérisation.

L'intersyndicale demande notamment « l'instauration d'un vrai dialogue social dans l'académie » et « le respect et l'application des mesures arrêtées dans les protocoles d'accord signés » en 2009 avec l'administration centrale. Elle réclame également « l'application des droits des personnels non titulaires et l'élaboration d'un véritable plan d'intégration ».

Réforme STI et des autres sections ST



La mise en place de la réforme STI2D, STL et STD2A à la rentrée 2011 se traduira, pour les enseignants, par la suppression de milliers de postes et mettra en cause

leur avenir professionnel avec un plan de reconversion massif et une formation imposés. Pour les élèves, les projets de programme ne répondront ni à la spécificité de ces séries, ni à leurs besoins et à leurs attentes.

En conséquence, le SNCL-FAEN et six autres organisations syndicales ont adressé à la presse un communiqué commun demandant que cette réforme ne soit pas appliquée et que l'ensemble du dossier soit remis à plat, et dénoncent une réforme au service d'une politique budgétaire de suppressions de postes.

Promotions de grade : accès à la hors classe

1- Certifiés, PLP, CPE, P.d'EPS :

Il n'est pas nécessaire de faire acte de candidature. Tous les collègues au 7ème échelon au 31 décembre 2010 peuvent accéder à la hors classe.



Tous les collègues promouvables seront informés individuellement qu'ils remplissent les conditions statutaires via i-Prof.

La constitution des dossiers se fait exclusivement par i-Prof, qui devra être complété. Les critères d'appréciation sont les suivants : notation, expérience et investissement personnels.

Ce sont les académies qui établissent les barèmes et les disparités entre elles sont grandes dans ce qu'elles prennent en compte.

2-Agrégés :

La procédure est la même que celle de l'an dernier, à savoir : absence de candidature et utilisation d'i-Prof.

La constitution des dossiers se fera exclusivement sur i-Prof qu'il conviendra d'actualiser et d'enrichir : formations suivies, responsabilités pédagogiques, ...

Le recteur sélectionnera les enseignants suivant un barème académique pour les proposer au ministère après avis de la CAPA, lequel ministère constituera un tableau d'avancement unique suivant un barème national qui sera soumis à la **CAPN du 25 au 30 juin 2011**.

Les résultats seront publiés sur SIAP.



Promotions de corps : listes d'aptitude

1-Agrégés :

Les candidatures pour l'accès au corps des agrégés doivent être saisies **sur i-Prof entre le 10 et le 31 janvier 2011**.



Les dossiers de candidature doivent comporter un curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation, saisis également dans l'application i-Prof.

2-Certifiés et P. d'EPS :

Les candidats doivent faire acte de candidature auprès de leur académie sur SIAP.